

**2023-008**DEPARTEMENT DE
L'AUDEARRONDISSEMENT
DE NARBONNE**DOMAINE :**

FINANCES LOCALES

SOUS-DOMAINE

DÉCISIONS

BUDGÉTAIRES

Nombre de Conseillers

En exercice : 14

Présents : 12

Votants : 14

OBJET :

Budget Primitif 2023

CONVOCACTION C.M. :
21/02/2023**AFFICHAGE DE LA
CONVOCACTION C.M. :**
21/02/2023REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTE – EGALITE – FRATERNITE**COMMUNE DE BAGES****Délibération n° 02****DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du Conseil Municipal du 28 février 2023

L'an deux mille vingt-trois, et le vingt-huit février

Le Conseil Municipal de la commune de BAGES (Aude)

Légalement convoqué, s'est rassemblé au foyer municipal de Prat de Cest, commune de BAGES (Aude), sous la Présidence de Monsieur Jean-Louis RIO, Maire de BAGES (Aude).

PRÉSENTS : Jean-Louis RIO, Catherine ROI, Henri BASTIDE, Frédéric BOU, Emilie EVEILLECHIEN, Stefan FROWEIN, Henri BUSTO, Charles REALES, Cécile JASSIN, Marie-Claude BUSTO, Marie-Josée BOUNOURE, Philippe CARRERA.

Formant la majorité des membres en exercice.

ABSENTS EXCUSÉS : Sandrine SERRE, Claudine BOUFFET.**PROCURATIONS** : Sandrine SERRE à Marie-Claude BUSTO, Claudine BOUFFET à Henri BASTIDE.**SECRETARE DE SÉANCE** : Philippe CARRERA.

Monsieur le Maire rappelle que le Compte Administratif 2022 et le Compte de gestion du trésorier 2022 ont été adoptés lors de la séance du Conseil Municipal du 31 janvier 2023.

Monsieur le Maire donne lecture du Budget Primitif 2023 :

En section de fonctionnement, les dépenses et les recettes s'équilibrent à la somme de 1 199 053.00 € avec un virement à la section d'investissement de 10 000.00 € (D-023) en dépense, et un excédent antérieur reporté de 173 025.45 € (R-002) en recette.

En section d'investissement, les dépenses et les recettes s'équilibrent à la somme de 2 300 844.00 € avec en recette un excédent antérieur reporté de 84 131.19 € (R-001).

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré,
le Conseil Municipal :

- ☉ APPROUVE le Budget Primitif 2023 de la comptabilité M14.
- ☉ PRÉCISE que la présente délibération sera :
 - Transmise à Monsieur le Sous-Préfet de Narbonne au titre du contrôle de légalité
 - Affichée en mairie

LA PRÉSENTE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉE PAR :

13 > VOIX POUR
01 > ABSTENTION



Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits

Pour copie certifiée conforme

CERTIFIEE
EXECUTOIRE
PAR RECEPTION EN
S/PREFECTURE LE :
01/03/2023

PAR PUBLICATION
LE : 01/03/2023

Jean-Louis RIO

Maire de BAGES



Philippe CARRERA

Secrétaire de séance